



PROGRAMME DE PRÊTS À L'EXPANSION INTERNATIONALE (PPEI) OU PROGRAMME DE GARANTIES D'EXPORTATIONS (PGE)?

Nous pouvons vous aider! Voici quelques situations pour lesquelles il faut envisager le **PPEI** en premier. L'emprunteur:

- Dispose d'une seule marge de crédit renouvelable garantie par ses comptes débiteurs et ses stocks
- A besoin de financer de la machinerie et de l'équipement au Canada (prêts pour dépenses d'investissement)
- A besoin de financer des actifs à l'étranger (stocks ou équipements) détenus par l'entité canadienne – pourcentage garanti fixe à **75%** par EDC

Et d'autres où le **Programme de garanties d'exportations** convient davantage :

- Plusieurs marges de crédit renouvelables dans l'entente de prêts de l'emprunteur
- Financement d'actifs à l'étranger (stocks ou équipements) – pourcentage garanti jusqu'à **100%** par EDC
- Financement d'acquisitions au Canada ou à l'étranger, rachat d'une entreprise par les cadres ou les actionnaires
- Structure de financement à plusieurs emprunteurs (coemprunteurs) ou l'emprunteur est une société de portefeuille
- Prêts à terme sur liquidités ou flux de trésorerie



N'oubliez pas : si le PPEI semble convenir à votre situation, allez-y avec cette solution.

Consultez des ressources sur le PPEI et communiquez avec l'équipe du programme pour en savoir plus.

Voici d'autres bonnes pistes de réflexion :
[Aperçu du PPEI](#)
[FAQ sur le PPEI](#)

